

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

2 crédits	20.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Cordier Jean-Philippe ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le cours a pour objet l'étude approfondie de la notion juridique du bien-être psychosocial au travail replacé dans le contexte général de la loi du 4 août 1996 sur le bien-être au travail et des arrêtés royaux dont notamment l'arrêté royal du 10 avril 2014. Au-delà de l'examen des notions juridiques, le cours est complété d'illustrations issues de la jurisprudence.</p> <p>Après une brève introduction sur les concepts de bien-être au travail, le cours est ensuite divisé en plusieurs parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· La première partie concerne les définitions tant juridiques que pratiques des différents concepts comme la violence au travail, le stress, les conflits, le harcèlement moral ou sexuel et de manière plus générale, les risques psychosociaux au travail.</li> <li>· La deuxième partie du cours examine les différents acteurs comme les travailleurs, les employeurs, les personnes de confiance ou les conseillers en prévention.</li> <li>· La troisième partie aborde les obligations des employeurs en matière de prévention des risques psychosociaux (prévention primaire, secondaire et tertiaire).</li> <li>· La quatrième partie détaille les procédures de traitement des demandes d'interventions psychosociales.</li> <li>· La cinquième partie est consacrée aux protections dont bénéficie le travailleur dans le cadre de la problématique des risques psychosociaux au travail ainsi qu'aux recours judiciaires.</li> <li>· Dans une sixième partie est examinée la question du secret professionnel du conseiller en prévention ainsi que ses multiples implications lors du traitement des plaintes.</li> <li>· La dernière partie examine la protection dont bénéficie le travailleur contre le licenciement et les mesures préjudiciables.</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p>1 Présentation du cadre normatif et jurisprudentiel en matière de risques psychosociaux</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Autres infos	Exposés ex-cathedra, farde de lecture, étude de cas, discussions.
Faculté ou entité en charge:	PSP

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation conjoint en gestion des risques et bien-être au travail	GRB2MC	2		